



Les énergies vertes à la vitesse supérieure

Le Val d'Ille-Aubigné aide les communes à identifier des "zones d'accélération" pour développer les énergies renouvelables dans des conditions favorables.

Depuis 2023, la loi demande aux élus locaux d'identifier des zones où implanter des projets d'énergies renouvelables en priorité en raison de leur potentiel. Les projets situés dans ces zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) seront soumis aux mêmes procédures réglementaires mais pourront bénéficier de délais d'instruction réduits et de soutiens financiers majorés.

Le Val d'Ille-Aubigné a fourni une assistance technique aux communes pour bâtir la cartographie et organiser la consultation citoyenne. Toutes les énergies renouvelables - hormis la méthanisation - ont été prises en compte sur tout type de foncier - public comme privé.

La production photovoltaïque potentielle cumulée au sol et en ombrières pourrait couvrir la consommation électrique annuelle de 10 000 foyers, en phase avec les ambitions du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté de communes.

Trois projets ont déjà été réalisés dans des secteurs devenus depuis des zones d'accélération des énergies renouvelables après leur approbation en conseil municipal.



Panneaux photovoltaïques sur la base nautique



Panneaux photovoltaïques sur les sanitaires du camping



Les ombrières du parking du cimetière à Vignoc

Parking du cimetière, Vignoc

Des ombrières solaires couvrent le parking de 70 places jouxtant le cimetière. Portée par l'entreprise Breti Sun Park, l'installation photovoltaïque de 1 000 m² produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 71 foyers à partir de septembre 2024.

Domaine de Boulet, Feins

Coiffées de 110 m² de panneaux photovoltaïques, les toitures de la base nautique et des sanitaires couvrent en autoconsommation 30 % de la consommation électrique du site - camping inclus. L'installation a été mise en service en mars 2024.



Centrale solaire à Saint-Aubin-d'Aubigné

Bois de Chinsève, Saint-Aubin d'Aubigné

Raccordée au réseau public fin 2023, la centrale solaire de Saint-Aubin-d'Aubigné est dotée de 5 772 panneaux photovoltaïques, installés au sol sur l'ancien centre d'enfouissement de la déchetterie. En rythme de croisière, elle pourra couvrir l'équivalent de la consommation électrique de 1 200 foyers à l'année - hors chauffage.